

Département du Cher
Arrondissement de BOURGES
Canton de TROUY
VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : Règlementation de la circulation – Travaux de réfection enrobés av des anciens combattants– TROUY

Le Maire de la Commune de Trouy, **Gérard SANTOSUOSSO**,

Vu la demande de Entreprise ROCHETTE, 1bis rue Cuvier 18000 BOURGES

Travaux de réfection enrobés

lieu des travaux : Avenue des Anciens Combattants - TROUY

Vu l'ordonnance N° 58-1216 et le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 portant codification sous le nom de code de la route des règles relatives à la Police de la Circulation Routière et notamment l'article R 225 dudit Code.

Vu l'article L 2212-1 du Code des Collectivités Territoriales.

Considérant la nécessité de coordonner l'exécution de l'ensemble des travaux sur les voies publiques, afin d'assurer la sécurité du chantier et des usagers, la fluidité de la circulation.

ARRETE

Article 1

A compter du 14 mai 2018 au 18 mai 2018, la circulation Av des anciens combattants entre la rue du mai et la rue de Château Gaillard- TROUY sera réglementée par des feux, le stationnement sera interdit au droit du chantier en vue de travaux réfection des enrobés.

Article 2

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 3

Les dispositions de signalisation seront mises en place de jour comme de nuit par l'entreprise et seront conformes aux dispositions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. L'entreprise est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4

Toute dégradation des bordures de trottoir ou affaissement secondaire aux travaux sera pris en charge par l'entreprise.

Le chantier doit rester propre, débarrassé de tous débris quelque soit la matière de ceux-ci

Article 6

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

★ENTREPRISE ROCHETTE

Trouy le 03 mai 2018

LE MAIRE
Gérard SANTOSUOSSO



INFO TRAVAUX

Réfection de la chaussée avenue des Anciens combattants à Trouy

La société **Rochette** va réaliser, pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Bourges, des travaux de réfection définitive de chaussée suite aux travaux de pose de collecteur d'eaux usées.

- ✓ Début des travaux le lundi 14 mai, fin prévue le vendredi 18 mai (sauf contretemps liés aux conditions climatiques).
Pas de travaux les samedis et dimanches.
- ✓ Les travaux seront réalisés de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, entre la rue du mai et de Chateaugillard à Trouy.
- ✓ **Le stationnement le long de la chaussée en travaux sera interdit pendant cette période.**

Les dispositions de Bourges Plus pour les usagers de cet axe routier :

- ✓ Une signalétique spécifique d'alternat par feux sera mise en place durant toute la durée du chantier.
- ✓ Des référents Bourges Plus répondent à vos questions :
Monsieur David Virique au 06 12 91 03 91, Monsieur Thierry LACROIX 06 69 93 33 56.

0800

NUMÉRO VERT

897 730

Appel gratuit
depuis un poste fixe

RELATION CLIENTÈLE

BOURGES PLUS • 4, boulevard de l'Avenir • CS 40234 • 18022 Bourges cedex
N° gratuit 0 800 897 730 • E-mail : service.clientele@agglo-bourgesplus.fr



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION